

MAIRIE

de

CUSY

330 Montée du Chef-lieu
74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

**ARRETE DU MAIRE N° A2025-99 Domaine : Voirie
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DES CRÊTS**

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise Maçonnerie Pinto - représentée par Monsieur BOLLARD Laurent, en date du 26/06/2025,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et d'interdire la circulation des véhicules sur la route des Crêts pour permettre le démontage de la grue du chantier des « 3 Pins ».

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules empruntant la route des Crêts sera interdite durant 2 jours dans la période du 10/07/2025 au 12/07/2025.

Article 2 : Une déviation et la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise BOLLARD Laurent – Impasse des Lys – 74150 Rumilly. (voir plan)

Article 3 : La circulation sera interdite une partie de la route des Crêts.

Article 4 : En cas de dégradation la chaussée devra être remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire,

Article 5 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise Maçonnerie Pinto,
- SDIS
- Affichage public/site internet de la commune.

Le 30/06/2025

Le Maire,

Patricia MERMOZ



